

## La feuille de route du Comité

### Objectifs

Créé le 1<sup>er</sup> juin 2015, le Comité consultatif pour l'Égalité entre les femmes et les hommes a vocation à éclairer, accompagner et questionner la politique d'Égalité entre les femmes et les hommes portée par la Ville de Rennes. Il permet aux acteurs et aux actrices investi.e.s sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que citoyen.ne, d'allier leurs connaissances, leurs compétences et leurs déterminations pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes. C'est une instance de veille, de vigilance, de partage et d'impulsion composée d'une quarantaine de personnes, constituée en 4 collèges : habitant.e.s, élu.e.s, associations et entreprises, institutions.

### Thématiques

Le Comité consultatif pour l'Égalité entre les femmes et les hommes a arrêté collégialement les thématiques suivantes :

- Les femmes et l'espace public
- L'éducation à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- L'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité femmes / hommes
- Les discriminations multiples, notamment liées au sexe et à l'origine

Le Comité se veut également réactif par rapport aux sujets d'actualité traitant des politiques publiques. C'est ainsi qu'il s'est investi dans la révision du Plan local d'urbanisme de Rennes en précisant le concept de matrimoine.

### La journée internationale des droits des femmes

Lieu d'interaction et de dynamique collective, l'assemblée plénière du Comité associe une fois par an les associations

partenaires à la construction de la programmation en lien avec le 8 mars. Cette réunion permet de partager le bilan de la programmation à partir des observations des associations et des préoccupations portées par le public et de choisir collectivement le thème de la prochaine saison.

La méthode s'est inventée et améliorée au fil du temps. Les associations élaborent ensemble un programme qui dure plusieurs semaines. Cette co-construction de la programmation consolide les liens avec les associations féministes et permet d'accueillir, chaque année, de nouveaux partenaires.

#### Thèmes des dernières années

**2015** Prendre la parole et agir

**2016** Sphère publique, sphère privée : cultiver l'égalité entre les femmes et les hommes

**2017** Femmes et hommes dans le sport et la culture, jouons l'égalité

**2018** Engagements collectifs et émancipation des femmes

**2019** Des esprits libres et des corps libres, construisons ensemble l'égalité



## Zoom sur le plan d'actions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes

Adopté par le Conseil municipal de Rennes du 8 juillet 2013 ce plan d'actions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes affirme **six principes forts** :

- **Reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes comme un droit fondamental;**
- **Prendre en compte les discriminations multiples et leur caractère cumulatif;**
- **Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision;**
- **Éliminer les stéréotypes sexués;**
- **Intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les engagements de la collectivité;**
- **Attribuer les moyens indispensables à la mise en œuvre de ces principes;**

La Ville de Rennes affirme sa responsabilité politique dans la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engage à travailler avec les partenaires politiques, institutionnels, associatifs, syndicaux, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle s'engage à décliner sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques et dans le fonctionnement de son administration. Cette approche globale et intégrée de l'égalité femmes-hommes s'appuie sur la montée en compétence de toutes et tous en matière d'égalité, de déconstruction des stéréotypes sexués et de transformation des représentations.

C'est dans le cadre de ce plan d'actions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes qu'est organisée en décembre 2014 une réunion publique et participative inscrite dans la démarche de la fabrique citoyenne. Cette large mobilisation des personnes intéressées débouche sur la création du « Comité consultatif pour l'Égalité entre les femmes et les hommes » le 1<sup>er</sup> juin 2015.

La loi de 2014 portant sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à réduire l'écart constaté entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. Dans son article 1, cette loi stipule que l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. Le décret de 2015 inscrit l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant.e.s, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La Ville de Rennes réalisera fin 2019 son 4<sup>ème</sup> bilan. Les 2 derniers sont en téléchargement sur le site Internet de Rennes Métropole : [www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)

Direction Associations, Jeunesse, Égalité - Mission Égalité - [egalite@rennesmetropole.fr](mailto:egalite@rennesmetropole.fr) - 02 23 62 22 04  
Mise en page - Impression : Imprimerie Rennes Métropole - réf. 19\_51497 - Avril 2019

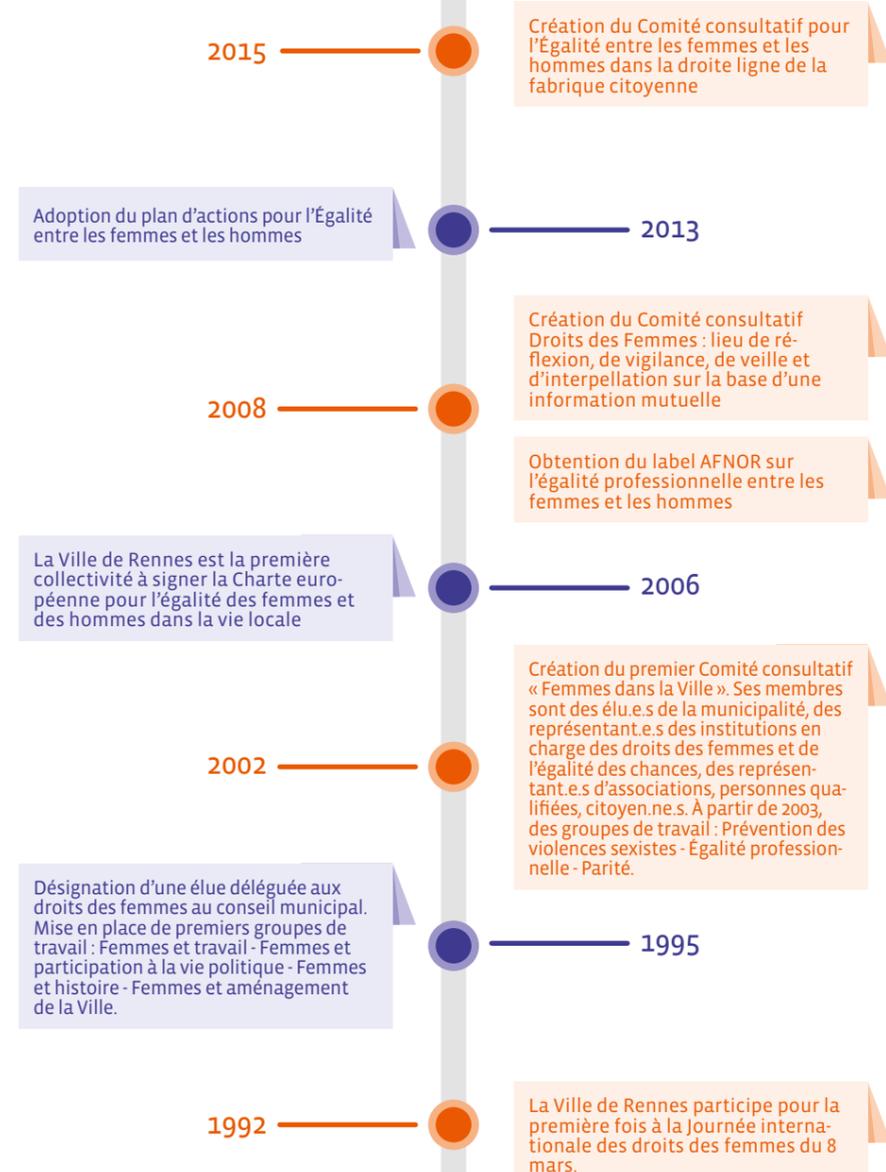


# Comité consultatif Égalité femmes hommes

Les travaux 2016 - 2019



## Historique



## Le matrimoine

À l'occasion de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Rennes en 2017, le Comité consultatif a participé à la concertation « Rennes 2030 ». 3 des associations participantes « Histoire du féminisme à Rennes », « HF Bretagne » et « Comme à l'Envi » s'étaient déjà emparées du concept de matrimoine pour le réhabiliter et lui donner toute sa place. Étymologiquement, patrimoine renvoie à ce qui est transmis par le père (culture patriarcale) et le matrimoine par la mère. L'UNESCO fait cette distinction dans sa définition du patrimoine culturel immatériel. Elle y inclut le **matrimoine : les créations et les productions issues des femmes** sans se limiter aux femmes les plus célèbres mais en révélant des figures qui ont compté dans l'histoire comme les accoucheuses ou les femmes qui dans l'ombre ont joué un rôle important aux côtés de leurs maris.

**La reconnaissance du matrimoine c'est entre autre :**

- **La féminisation des noms de rues et des établissements publics** : écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, équipements culturels et sportifs... Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire : en avril 2019, sur les 1 106 rues de Rennes qui portent un nom de personnes, 950 sont des hommes et seulement 156 des femmes (soit 14,1 %). Mais une dynamique visant à réduire cet écart est enclenchée puisque le nombre de rues portant un nom de femmes a connu une augmentation de plus de 69 % depuis 1995.

- **Découvrir Rennes sous le regard des femmes qui y ont vécu ou qui y ont laissé une trace** (sculptures, façades, lieux de mémoire...) :

▪ «Rennes au féminin», une visite guidée organisée par l'office de tourisme chaque année le 8 mars.

▪ Histoire du féminisme propose également des parcours dans le centre-ville : «Rennes au féminisme» sur les traces des luttes féministes locales avec les lieux et les personnes qui ont fait l'histoire des mobilisations pour les droits des femmes (contraception, avortement, emploi, salaire...) et la visite «Sur les traces de Louise Bodin» pour redécouvrir cette militante du début du XX<sup>e</sup>, féministe, suffragiste, pacifiste, journaliste, socialiste, communiste et trotskyste.

- **L'intégration d'œuvres d'art créées par des femmes dans l'espace public.**



## Le budget participatif

Dès la première édition du budget participatif en 2015/16, le Comité s'est engagé dans la démarche en échangeant sur **le budget généré** et en produisant un premier avis :

«La prise en compte de l'Égalité Femmes-Hommes permet, en amont de la décision, d'enrichir l'analyse du projet par la mesure de ses effets directs et indirects sur les femmes et sur les hommes.

Pour un projet pensé comme neutre (c'est-à-dire pensé comme à destination de toutes et tous) quels impacts potentiels ce projet peut-il avoir sur les femmes ? Y a-t-il des conditions pour garantir l'égalité, lesquelles ?

Nous vous invitons, pour éclairer vos choix de financement, à vous poser cette question. Ainsi vous contribuerez à la garantie et à la construction de l'Égalité Femmes-Hommes à Rennes.»

**2 projets ont été plus précisément étudiés et ont fait l'objet de 2 avis qui sont toujours d'actualité :**

▪ Avis très favorable du Comité consultatif Egalité femmes-hommes du fait d'un besoin connu de toilettes avec une remarque particulière : pour un usage par les femmes, il est nécessaire de veiller à ce que ces **toilettes** soient repérables, situées dans un endroit sécurisant (espace dégagé et éclairé), qu'elles soient gratuites, propres, et bénéficient d'une signalétique qui n'exclut personne.

▪ **L'éclairage public** et sa qualité sont des éléments de sécurité, de liberté de circulation, et d'ambiance. L'absence d'éclairage public est anxiogène particulièrement pour les femmes.

Le projet «Davantage de toilettes publiques dans le centre-ville» a été retenu et réalisé en 2016. Ce premier avis a ensuite été déposé sur 3 projets comparables qui ont été retenus lors des éditions suivantes du budget participatif : «Création de toilettes publiques près de la station de métro Villejean Université» en 2018, «Toilettes publiques de quartier : un besoin urgent !» et «Des toilettes publiques pour tous et toutes !» en 2019.

Une membre du collège des «habitant.e.s» représente le Comité consultatif au sein du comité de suivi du budget participatif.

## Un exemple de partenariat

### LE HARCÈLEMENT DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

**Le plan d'actions et de lutte contre le harcèlement dans les transports publics à Rennes**

TÉMOIGNAGE D'ARMELLE BILLARD, RESPONSABLE COMMUNICATION INTERNE ET CITOYENNE DE KEOLIS

**1 Dans quel contexte avez-vous travaillé avec le Comité ?**

Le ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé fin 2015 une campagne nationale de sensibilisation contre le harcèlement des femmes dans les transports. Keolis qui gère le STAR, les transports en commun de la métropole rennaise, a relayé cette campagne en avril 2016. Nous avons, en accord avec Rennes Métropole, souhaité aller plus loin qu'une simple campagne de communication pour agir concrètement contre le phénomène de harcèlement : tout d'abord identifier et qualifier le harcèlement sur le réseau, former les personnels en contact, sensibiliser l'ensemble des salarié.e.s pour une meilleure prise en compte et un accueil approprié, lutter contre la diffusion de messages sexistes et sensibiliser les voyageurs. Nous nous sommes alors rapprochés du Comité consultatif pour l'Égalité entre les femmes et les hommes pour voir comment renforcer cette action.

**2 Comment cela s'est-il traduit concrètement ?**

Au sein du comité, nous avons plus particulièrement travaillé avec les associations « Stop harcèlement de Rue » et « La Main aux fesses », collectif d'étudiant.e.s de Sciences-Po Rennes, en master de journalisme. Cela a permis d'enrichir notre plan d'actions qui comprend :

- l'organisation d'une rencontre entre salarié.e.s mais aussi avec les voyageurs/voyageuses en mars 2018 et en mars 2019 dans "le bus de l'égalité", un bus d'informations installé rue du Pré Botté ;

- une étude en mars/avril 2018 auprès de 1 300 usagères et usagers du STAR sur leur sentiment d'insécurité dans les transports. Les résultats ont été présentés au Comité fin 2018 : le sentiment d'insécurité est de 6 % pour les femmes et de 2 % pour les hommes. 10% déclarent limiter leur usage des transports à cause de l'insécurité ;



- une formation de sensibilisation sur le harcèlement auprès des 54 contrôleurs.se.s du STAR en avril 2018. Cette formation a permis à chacun.e de mesurer la difficulté à recueillir le témoignage d'une victime, à identifier et agir préventivement en détectant des situations à risque et à prendre davantage compte des ravages de l'humour sexiste ;

- l'intégration de ce sujet comme un des axes de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) de Keolis : organisation d'un focus-group (composé de 12 conducteurs + 12 conductrices + 1 contrôleuse) et des échanges avec les organisations syndicales et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'entreprise.